

CCAS
Compte - rendu Conseil d'administration du mardi 07 juin 2016

L'an deux mil seize, le 07 juin à 20h le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente Anne CANAUD

Date de la convocation : 30 mai 2016

Présents : Anne Cnaud, Anne Fréhel, Sylvie Sauvignon, Catherine Fillon, Claudette Palluau, Brigitte Maindron, Joseph Merceron, Bernard Brunet, Alain Bouvet, Lucien Texier,
Absent représenté : Christian Vignaud par Anne Cnaud
Absents excusés : Michèle Gloux, Didier Geslin
Invité : Frédéric Gloria
Secrétaire de séance : Frédéric Gloria

1) Approbation du compte rendu : Approuvé par 10

20h10 : arrivée de Mme Fillon Catherine

2) Projets de délibérations

• **2016-01/06 : Aide financière**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du CCAS d'une demande, de secours en argent, d'une famille Esnandaise, compte tenue des difficultés rencontrées

	Montants	Origine de la demande	Objets	Avis	
Mme R F	286,38 €	Assistante Sociale	Dette sur loyer	Abstention	11
				Contre	
				Pour	

Abstention à l'unanimité du conseil d'administration qui, au regard du taux d'endettement de Mme R F, souhaite attendre le résultat des démarches entreprises par l'assistante sociale : intervention de l'organisme CRESUS et évaluation sur la pertinence à créer un dossier de surendettement.

• **2016-02/06 : Budget 2016 / Décision modificative 1**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du CCAS, de la réception d'un courrier de la Trésorerie Principale demandant la régularisation d'une situation de crédits consommés au compte 673. Il convient pour répondre à cette demande, d'élaborer une décision modificative sur le budget annexe du CLSH.

Chapitre	Désignation	Article	Désignation	Montant
11	Charges à caractère général	60632	Fourniture de petit équipement	- 100
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés	+ 100

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la décision modificative telle que présentée

• **2016-03/06 : Vote d'une subvention**

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration, la liste des subventions suivantes aux associations et à verser les sommes inscrites au budget (article 65748)

La présente délibération annule et remplace la délibération du 07 avril 2016 - n° 2016-05/04

Association Intercommunale d'entraide: 249 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent Monsieur Le Président ou son représentant légal, à verser les subventions inscrites à l'article 65748.

• **2016-04/06 : Attribution des passeports loisirs jeunes**

Vu la délibération n° 2015/03-06 émettant un avis favorable à la mise en place du financement par le CCAS d'une partie d'un nombre de 5 passeports loisirs , pour des familles identifiées comme potentiellement fragiles.

Considérant qu'il convient de définir les critères pour l'accompagnement financier et le cadre de la mise en œuvre, Madame la Vice-Présidente propose de fixer les conditions de la prise en charge financière de la façon suivante

- Le dispositif est réservé aux Esnandais
- La prise en charge financière est accordée en fonction du Quotient Familial de la CAF, en cohérence avec ceux appliqués dans la tarification de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement. Une attestation de la CAF devra impérativement être fournie.

	1 ou 2 enfant	3 enfants et plus
QF	De 0 à 584 €	De 0 à 651 €

- La demande de la prise en charge financière se fait au bureau du CCAS suivant une période préalablement définie
- Dans le délais de la période et dans le respect des critères et conditions fixés, les 5 participations financières sont accordées aux 5 premières demandes
- Une attestation de la prise en charge financière par le CCAS est remise aux bénéficiaires
- Les bénéficiaires, munis de leur attestation, devront inscrire leur(s) enfant(s) à la Rochelle, auprès des services du Centre Départemental Information Jeunesse.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, valident le cadre de la mise en œuvre et les conditions de la prise en charge financière des passeports loisirs, telles que présentées.

Le conseil d'administration échange sur les moyens de communication à développer pour informer les familles concernées. Plusieurs « pistes » sont abordées : par l'espace jeunesse de la commune, par les collèges et les lycées, par le blog et le panneau lumineux de la commune, par une information papier distribuée à tous les foyers esnandais, par un affichage. Aucune de ces solutions n'apparaît réellement satisfaisante. Il faudra cumuler plusieurs modes de communication et que les supports soient travaillés par le service communication de la commune.

3) Aide alimentaire

Situation actuelle : 7 bénéficiaires / 4 enfants + 9 adultes = 13 parts

Demandes nouvelles

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
M L TD (né en 1960)		1	14,00 €	CAF – RSA CAF – APL	467,72	Loyer assurances énergies mutuelles téléphone taxe d'habitation	437,00 29,16 43,22 CMU 20,00
				TOTAL	467,72	TOTAL	529,38
				L'allocation logement d'un montant de 256 € n'est plus versée depuis le mois de janvier.			
Avis du CCAS : FAVORABLE				Reste à vivre = - 61,66 €			

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme F R (née en 1991)	1 (4 ans)	1	12776	ASSEDIC CAF – ASF CAF - AL	860,00 75,00 63,00	Loyer assurances énergies mutuelles téléphone crédit voiture taxe d'habitation Trop perçu / salaires	398,38 113,00 126,47 CMU 20,00 100,00 21,16 50,00
				TOTAL	998	TOTAL	828,63
				Dettes: 400 € trop perçu sur salaire / 286,38 € loyer / 100 € cantine / 754 € amendes			
Avis du CCAS : FAVORABLE				Reste à vivre pour 2 parts + 1 = 56,45 €			

Renouvellement

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme S B (née en 1960)		1	5066	ASS CAF - AL	491,56 251,34	Loyer assurances énergies mutuelles téléphone taxe habitation	451,73 64,00 120,93 18,22 20,00 28,00
				TOTAL	742,90	TOTAL	702,88
				Dettes(s) :			
Avis du CCAS : FAVORABLE				Reste à vivre : 40,02 €			

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme S P (née en 1959)		1	10213	Maladie CAF - AL	620,00 104,00	Loyer assurances énergies mutuelles téléphone taxe habitation Assurance vie	389,00 75,39 113,65 96,22 20,00 21,16 17,65
				TOTAL	724	TOTAL	733,07
				Dettes(s)			
Avis du CCAS : FAVORABLE				Reste à vivre : - 9,07 €			

Mme K A: indisponible pour rendez vous CCAS. Le renouvellement pourra être étudié par la commission permanente.

Planning de la distribution

DATES	INTERVENANTS
Jeudi 07 juillet	Il est convenu, qu'avant la date du 07 juillet, l'ensemble des administrateurs feront part à Madame La Vice-Président, Anne Cnaud de leurs éventuelles disponibilités.
Jeudi 21 juillet	
Jeudi 04 août	
Jeudi 18 août	
Jeudi 01 septembre	
Jeudi 15 septembre	
Jeudi 29 septembre	
Jeudi 13 octobre	
Jeudi 27 octobre	
Jeudi 10 novembre	
Jeudi 24 novembre	
Jeudi 08 décembre	
Jeudi 22 décembre	

4) Plan canicule

Période : Du 01 juin au 31 août 2016

Disponibilité des membres du Conseil d'Administration : Il est convenu, que l'ensemble des administrateurs feront part à Madame La Vice-Président, Anne Cnaud de leurs éventuelles disponibilités. Cela permettra de constituer un groupe de bénévoles à même d'intervenir rapidement dans l'éventualité du déclenchement de plans d'alertes.

5) Questions diverses

– veille sociale

• Frédéric GLORIA, fait un retour sur la situation de M. B D . Pour rappel cette personne est l'unique propriétaire occupant d'un logement qui représente, par son état, un risque avéré. M. B D est accompagné socialement depuis plusieurs semaines sur les problématiques de logement, d'accès aux droits et de mise sous tutelle.

Une réunion de concertation s'est tenue dans les locaux de la mairie le jeudi 19 mai 2016, en présence de M. B D , Mesdames Géraldine Chamas (assistante sociale), Marie Lemaire (conseillère en économie sociale et solidaire - accompagnement social au logement), M Frédéric Gloria (CCAS esnandes)
Frédéric Gloria fait la lecture du rapport de cette rencontre :

Maison

Nous informons M. B D qu'il est l'unique propriétaire de la maison. Ses frères et sœurs ayant renoncé à la succession M. B D dit ne pas avoir connaissance de cette information. Il précise qu'il a toujours l'électricité, on peut présumer que l'installation n'est sans doute ni aux normes, ni sécurisée. Il n'y a plus d'eau.

M. B D confirme qu'il ne veut pas passer un nouvel hiver dans le logement. Il ne souhaite cependant toujours pas quitter la commune. Il est attaché à la maison et aux arbres fruitiers du terrain. La sépulture de ses parents se trouve dans le cimetière de la commune. Il lui est présenté l'éventualité de vendre la maison, ce qu'il refuse de façon forte et prononcée. Il voudrait que « l'on » puisse soit réaliser les travaux de remise en état, soit de démolir la bâtisse afin qu'il puisse s'installer sur le terrain. Au regard des revenus de M. B D cela semble irréalisable. Des aides sont-elles envisageables ? À réfléchir.

Nous sommes informés que la mesure d'accompagnement social au logement ne sera pas renouvelée.

Tutelle

Ce jeudi 19 mai, un rendez-vous est avec au tribunal avec le juge des tutelles.

M. B D refuse de s'y rendre, malgré la solution trouvée pour le véhiculer (garde municipale). Il refuse cette mesure.

Conclusion

La situation de M. B D est bloquée, face à son refus d'envisager un logement sur une autre commune. Le risque que représente la maison, pour M BD, reste avéré.

Frédéric Gloria fait le retour des informations de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANHA) susceptible d'accompagner financièrement le coût des travaux. Bien que la situation de M BD réponde aux critères d'instruction du dossier, il s'avère que l'aide peut être de 35% à 50% plafonnée à 20 000€ HT. Les ressources mensuelles de M. B D étant de 327,81 €, il apparaît très compliqué d'envisager le financement de la part travaux non prise en charge par l'ANHA.

Un point, avec ces nouvelles informations sera fait avec l'assistante sociale. Une réflexion sera à mener pour poursuivre la mise sous tutelle, hors accord de M. B D . Enfin il conviendra aux élus de décider de la suite à donner à cette situation.

- Mme Anne Fréhel fait état d'une situation préoccupante pour 2 enfants de la commune. Leur maman a récemment accouché, malheureusement le nouveau né a de gros problèmes de santé. Une hospitalisation au centre hospitalier de Poitiers a été nécessaire. Du fait de cette situation les 2 enfants plus âgés sont très souvent chez les grands parents, âgés et peu autonomes. La cohabitation semble assez difficile. Mme Anne Fréhel s'interroge sur les éventuels moyens qui permettraient de soulager les grands parents et les enfants. Ces derniers pourraient-ils être accueillis au centre de Loisirs gratuitement. Le Conseil d'Administration ne le souhaite pas, cela créerait un précédent et ne résoudrait pas le problème. Frédéric Gloria échangera avec l'assistante sociale sur le sujet afin de connaître les possibilités, hors procédure de signalement d'enfant en danger.

– Marché de la restauration

Le Conseil d'Administration est informé que la commune d'Esnandes a publié en date du 31 mars 2016, un avis d'appel public à la concurrence pour un Marché à Procédure Adaptée. Ce marché d'un an renouvelable 1 fois par tacite reconduction concerne les prestations de restauration scolaire (commune) et extra scolaire (CLSH). La structure de la procédure pour l'élaboration de ce marché est identique aux précédentes.

Il est rappelé que le CCAS organisateur de l'accueil de Loisirs sans hébergement est directement concerné par la prestation extra-scolaire. Le point 7 du Cahier des Prescriptions Particulières qui présente les modalités de paiement, précise que les factures pour cette prestations seront libellées au nom du CLSH et imputées à son budget.

La commission municipale d'appel d'offre, qui statuera sur l'attribution du marché se réunira le mercredi 15 juin à 18h30. Outre Monsieur le Maire, Président du CCAS, plusieurs membres du conseil d'administration du CCAS font partis de cette commission : Mesdames ANAUD Anne (Vice-Présidente du CCAS), FREHEL Anne et Monsieur MERCERON JOSEPH